

RESIDENCE "BOIS DE SAPAN"



PLAN DE MASSE



Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement.
Des modifications ou aménagements de détail, nécessaires pour des raisons techniques ou administratives,
pourront être apportées aux plans tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement.
Les retombées, sofités, faux-plafonds et canalisations ne sont pas figurés. Ce document est conforme à la loi Carrez.

ECHELLE
0 1m 2m 3m 4m